

Solidarité avec les travailleurs sans-papiers en grève au café Marly au Louvre

Intersyndicale Culture CGT – FSU – SUD



La café Marly est un restaurant du groupe Costes situé dans l'enceinte du Louvre. Le groupe Costes emploie depuis plusieurs années des travailleurs sans-papiers dans l'indifférence de nos dirigeants.

Lundi matin, des travailleurs sans-papiers de ce restaurant se sont mis en grève pour exiger leur régularisation. Lundi soir, le groupe Costes s'est engagé à envoyer dans la soirée le projet de protocole de fin de grève. En réalité mardi, rien n'avait avancé.

Pire, selon toute vraisemblance, c'est à la demande des dirigeants du Café Marly qui ne reculent donc devant aucune vilénie que les forces de l'ordre sont intervenues pour faire évacuer les salariés grévistes et leurs soutiens rassemblés devant le Café Marly sur le parvis de la pyramide du Louvre.

Toutefois, les grévistes ne se sont pas laissé intimider. Ils ont repris la place rapidement.

Les méthodes employées par le groupe Costes dont fait partie le Café Marly en disent long sur la teneur du dialogue social que ces patrons entendent conduire au sein de leur établissement. Preuve en est l'obstination dont ils ont fait

montre hier pour ne pas négocier un protocole de fin de conflit portant la régularisation des travailleurs sans-papiers sans lesquels le Café Marly ne pourrait tout simplement pas fonctionner.

Les organisations CGT-Culture, Snac-FSU et SUD Culture, en signe de solidarité avec ces travailleurs sans-papiers du café Marly ont décidé de ne pas siéger au comité technique ministériel convoqué ce matin. Ces salariés doivent bénéficier des mêmes droits que leurs collègues.

Nos organisations pèseront par conséquent de tout leur poids pour obtenir la reprise des négociations et la satisfaction des revendications des salariés sans-papiers du Café Marly.

La Charte sociale du ministère de la Culture, qui concerne donc les salarié-e-s des entreprises extérieures travaillant sur les sites du ministère et de ces établissements, signée entre nos organisations et le ministère de la Culture en 2015, est fondée sur la reconnaissance de la responsabilité sociale du ministère dans toutes ses composantes. Il faut qu'elle soit pleinement appliquée !

En l'occurrence, la ministre, son cabinet, ainsi que le secrétaire général ont été informés de ce conflit au plus vite. Il est donc de leur responsabilité d'intervenir pour que les grévistes obtiennent satisfaction.

Pour rappel, les revendications des salariés sont simples :

- La régularisation de l'ensemble des salariés sans-papiers se traduisant par un contrat de travail à durée indéterminée ;
- La mise place des attestations de concordance et la délivrance des Cerfa ;

Le respect des qualifications et le maintien de l'ancienneté des salariés avec leur positionnement au niveau et à l'échelon correspondants de la grille salariale de la convention

collective nationale des hôtels cafés et restaurants ;

- La régularisation des salaires pour toute la période de l'activité partielle ;
- L'engagement du groupe Costes de régulariser tout salarié qui serait en situation irrégulière en son sein ;
- Le paiement de tous les jours de grève effectués.

La responsabilité de la ministre et de son cabinet est engagée. Roselyne Bachelot-Narquin ne peut en effet tolérer que de telles pratiques, iniques et inhumaines, prospèrent au sein de son ministère.

Paris, le 27 octobre 2021